

COMMUNE DE MIONNAY

Enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement

Par arrêté n°AR-2017-109 du 21/07/2017 le Maire de Mionnay, par suppléance le 1^{er} Adjoint, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du zonage d'assainissement.

À cet effet, le vice-président du tribunal administratif a désigné M. Roland DASSIN en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Mionnay du 05/09/2017 au 06/10/2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du mardi au vendredi de 8h30 à 12 h et le vendredi de 13h30 à 16h30 ainsi que les samedis 9 septembre et 23 septembre de 8h30 à 12 h).

Le dossier d'enquête publique sera disponible sur un support papier en mairie. Il sera également consultable sur un poste informatique en mairie et peut être consulté sur le site internet suivant : www.mionnay.fr

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie le mardi 5 septembre de 8h30 à 10h30, le samedi 23 septembre de 10 h à 12 h et le vendredi 6 octobre de 14h30 à 16h30. Les observations peuvent également être transmises par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie de Mionnay ou par voie électronique à l'adresse suivante mairie@mionnay.fr

Cet avis est affiché en mairie et peut être consulté sur le site internet de la commune www.mionnay.fr

Le projet de modification du zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Au terme de l'enquête, la modification du zonage d'assainissement sera approuvée par délibération du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet mentionné ci-dessus.

Le Maire, par suppléance le 1^{er} Adjoint